

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE MORMAL**

NOMBRE DE MEMBRES

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	55	59

DATE DE LA CONVOCATION

05/12/2023

DATE D’AFFICHAGE

18 DEC. 2023

DEPOT EN PREFECTURE

18 DEC. 2023

**Désignation des représentants de la
 C.C.P.M. au sein de l'organe
 délibérant du Syndicat Mixte du
 SCOT Sambre Avesnois**

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Etaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M.Alain LOCOCHE, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M.Alain GERARD, Mme Maryse CASBAS, M.Luc BERTAUX, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M.François DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M.Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, Mme Marie-Carmel POTIEZ, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.Vincent DUSSART, M.David BEAUMONT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Claude BLOMME, M.Thierry SOSZYNSKI, M.Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Olivier YZANIC, M.Didier ROGEAU

Etaient excusé(es) : M.Guillaume LESOURD, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M.Jean-Philippe MICHEL, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, M.Jean-Baptiste GUIOT, Mme Anita LEFEBVRE, Mme Catherine MOREL

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Dominique FONTAINE, M.Georges BROXER, M.Frédéric CARRE, M.Jean-Claude BONNIN

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : M.André DUCARNE, M.Stéphane LATOUCHE, M.Freddy DOLPHIN, M.Patrick PIANA

Délibération n°80-2023**Objet : Désignation des représentants de la C.C.P.M. au sein de l'organe délibérant du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois**

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Chers collègues,

La C.C.P.M. est membre du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

elle y est représentée par :

8 titulaires

8 suppléants.

COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL SAMBRE AVESNOIS (SM SCOT)		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Guislain CAMBIER	André FREHAUT
2	Jean-Pierre MAZINGUE	René QUINZIN
3	Marie-Sophie LESNE	Benoît GUIOST
4	Alain GERARD	Gautier MEAUSOONE
5	Francois ERLEM	Georges BROXER
6	Dominique QUINZIN	Bertrand FLAMENT
7	Francine CAUCHETEUX	Pierrette GUIOST
8	Anthony VIENNE	Didier ROGEAU

Cet organisme a un statut de syndicat mixte fermé

et a pour objet :

-de réaliser les missions suivantes :

-il élabore le schéma de cohérence territoriale (SCOT).

-il est également chargé de l'approbation, du suivi et de la révision du SCOT. Il modifie le SCOT en tant que de besoin dans les conditions prévues à l'article L.122-13 du code de l'urbanisme.

-Il précise les modalités de la concertation conformément à l'article L.300-2.

En tant que de besoin, le Syndicat mixte délivrera les dérogations prévues à l'article L.122-2 du code de l'urbanisme et donnera les consultations et avis sur les PLU prévus par les articles L.123-8 et L.123-9 du code de l'urbanisme.

Guislain Cambier ayant été élu sénateur du Nord le 24 septembre 2023, ce dernier a été contraint de démissionner de son poste de conseiller communautaire en date du 9 octobre 2023 afin de se conformer à la loi 2014-125 du 14 février 2014 interdisant aux parlementaires d'exercer une fonction exécutive locale.

Par ailleurs, Monsieur Guiost souhaite démissionner de son poste de suppléant et se présenter comme titulaire.

En conséquence, le conseil communautaire doit élire un nouveau titulaire et un nouveau suppléant.

Le président fait appel à candidature

Titulaires	Suppléants
Benoît GUIOST	Danièle DRUESNES

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
59		

Décide :

- D'élire Monsieur Benoît Guiost en qualité de titulaire et Madame Danièle Druesne en qualité de suppléante au Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

Fait et délibéré le 13 décembre 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **18 DEC. 2023**
- De la publication le : **18 DEC. 2023**

Le président
Jean-Pierre MAZINGUE

le secrétaire
David BEAUMONT



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 059-200043321-20231213-80_2023DEL-DE